



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 9 avril 2026 – N°32/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2025 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....	5
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....	7
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	11
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis.....	14

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2024 -2029 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux, et ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » figurent en annexes.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Éléments de contexte en 2025

1. Travaux en 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2025 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2025)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2025 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2025)
- . ou qui sont entrés en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

3. Principales publications de l'année 2025

Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

0. Éléments de contexte en 2025

RAS

1. Travaux en 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1.1.1. Mise en œuvre du règlement « European Business Statistics »

Dans ce cadre, la Banque de France est chargée de produire les données relatives au commerce international de services par mode de fourniture. En 2025, comme prévu, les travaux relatifs au Mode 3 (estimation des échanges de service fournis via l'implantation de filiales à l'étranger) ont été achevés. Les nouvelles statistiques sont diffusées à EUROSTAT depuis Octobre 2025.

1.1.2. Estimation de l'empreinte carbone des investissements directs

Comme recommandée par l'initiative internationale Data gaps, la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France poursuit ses travaux pour estimer une mesure possible de l'empreinte carbone des investissements directs français à l'étranger (IDEs). Il s'agit de réallouer les ordres de grandeur d'émissions carbone publiées de sociétés cotées aux sociétés investies non cotée. En l'absence de bilan carbone publié, la Direction travaille à la définition d'une méthode d'estimation de l'empreinte carbone des IDEs sur la base d'indicateurs de production et financiers à disposition dans des bases de données privées telles que Refinitiv ou Bloomberg.

1.1.3. Confortement de l'enquête IDFE

Une autre initiative en cours concerne l'enquête IDFE (Investissements Directs Français à l'Etranger). Cette enquête annuelle collecte des données de bilans et de revenus de filiales étrangères d'entreprises françaises. Il s'agit d'une enquête assez lourde (près de 8000 filiales compilées) de données en partie disponibles dans les tableaux des filiales et participations des comptes sociaux de la maison-mère.

Pour faciliter le contrôle des données collectées, voire de les enrichir, la DBDP a mené une expérimentation concluante avec l'Insee (SSP Lab et la Direction des Entreprises) dont l'objet est d'automatiser l'extraction du tableau des filiales et participations dans les comptes sociaux, accessibles en open data depuis l'INPI.

Compte tenu du potentiel de l'expérimentation, le nouveau canal a été mis en production en 2025.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes **Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant**

Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit

Le projet IReF (*Integrated Reporting Framework*) du Système européen de Banques centrales (SEBC) a pour ambition de réduire la charge déclarative des 4 400 établissements de crédit européens et garantir la cohérence entre les divers domaines statistiques et entre les pays en matière d'obligations déclaratives.

Il prépare en outre un rapprochement ultérieur des déclarations prudentielles et statistiques, pour pleinement tirer les fruits de l'optimisation. Le *Joint Bank Reporting Committee*, instauré en 2024, offre aux institutions européennes du SEBC et du Mécanisme de Supervision unique¹ un cadre de travail pour préparer avec le secteur bancaire cette seconde étape d'intégration.

Le SEBC a différé au premier semestre de 2026 la publication de la feuille de route, afin de se donner le temps de réorienter le projet vers une solution technologique plus souveraine, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique de 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Refonte du dispositif de mesure de la ligne « Voyages » de la balance des paiements

L'objectif de la Banque de France en 2025 a été de définir une nouvelle procédure d'estimation des dépenses des voyageurs non-résidents en France alimentant la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elle combine les données exhaustives de comptage (téléphonie mobile, trafic passager) et une nouvelle enquête EVER. Les travaux conceptuels et de contractualisation ont été conclus comme prévu dans l'année. La première campagne de la nouvelle enquête est prévue pour le T2 2026.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

RAS

2. Principales publications de l'année 2025

RAS

¹ banques centrales nationales, *European Central Bank (ECB)*, superviseurs nationaux, *European Banking Authority (EBA)* et *Single Resolution Board (SRB)*.

0. Éléments de contexte en 2025

En 2025, les comptes nationaux continuent de publier leurs données en base 2020 (diffusée en mai 2024) : certaines données sont publiées pour la première fois dans cette nouvelle base en 2025, comme les comptes régionaux (**AVG 8**) ou les données de dépenses publiques par fonction Cofog².

L'effort de documentation de cette nouvelle base initié en mai 2024 se poursuit avec la mise à jour de l'inventaire RNB³ qui décrit l'ensemble des méthodes des comptes nationaux permettant l'estimation de cet agrégat.

Les travaux initiés en 2024 sur les comptes augmentés se poursuivent en 2025 avec la publication désormais annuelle d'un ensemble de données portant sur les émissions de gaz à effet de serre (**AVG 1, SYSFI 1**) et les inégalités de revenu (**AVG 5, SYSFI 9**).

Le lien avec les utilisateurs est renforcé avec la création d'un groupe d'experts des comptes nationaux qui se réunit deux fois l'an (la première fois à l'automne 2025) et la création d'un comité des utilisateurs des comptes nationaux (largement ouvert) qui se réunira pour la première fois en juin 2026.

L'année 2025 est également le début des travaux en vue de la prochaine base des comptes nationaux qui sera publiée en 2030. En sus d'une revue systématique des méthodes et des sources de données, comme pour tout changement de base, la future base des comptes nationaux embarque deux changements majeurs : un changement de nomenclature d'activité et un changement de Système européen des comptes (SEC). Ce dernier se fait par ailleurs de manière coordonnée avec l'établissement du nouveau manuel de la balance des paiements, le BPM7, (**SYSFI 8**). Les travaux du département des comptes nationaux en 2025 ont ainsi porté sur l'établissement des nomenclatures de diffusion et de travail des comptes nationaux ainsi que l'élaboration du futur SEC, dans le cadre européen (**AVG 3**), et des premières réflexions méthodologiques et conceptuelles liées aux innovations qu'il introduit. En particulier, le futur Sec s'appuie sur trois piliers : celui de la mondialisation (**SYSFI 7**), de la numérisation de l'économie (**AVG 2, SYSFI 5**) et celui de la soutenabilité et du bien-être (**AVG 1, SYSFI 1, SYSFI 9**). Le département des comptes nationaux participe activement à l'ensemble des *task force* sur le sujet (data, cryptomonnaie, ressources naturelles) et copréside une *task force* sur la prise en compte des plateformes numériques.

² Classification des fonctions des administrations publiques

³ Revenu national brut

1. Travaux en 2025

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête crédit-bail a été refondue avec un allègement du questionnaire. Cette enquête a donné lieu à un passage au Cnis et au label en 2025.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Sans objet

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Dans le cadre du futur changement de nomenclature d'activité française (NAF) qui ne sera pris en compte qu'en mai 2030 dans les comptes nationaux français, comme au niveau européen, le département des comptes nationaux a lancé des réflexions et concertations sur ses nomenclatures de diffusion (A17 notamment) et de travail. Sur ce second point, la réflexion porte sur un détail plus important des nomenclatures de travail utilisées afin d'améliorer la précision de certaines estimations dérivées du Tableau entrées sorties, TES (empreinte carbone, TES symétrique notamment) ou de pouvoir produire de nouveaux produits dans le cadre du futur changement de base (TES digital par exemple).

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2025

Sans objet

0. Éléments de contexte en 2025

1. La migration des travaux de SAS vers Python se poursuit

Un chef de projet dédié à cette migration a été recruté en janvier. Un premier serveur de calcul dédié à Python pour le DESF a été mis en place en début d'année. La fiabilisation et la montée en puissance de cette infrastructure se poursuit. Les travaux de migration des traitements ont débutés, ils sont pris en charge par les agents du DESF, avec l'appui d'une équipe de cinq consultants.

2. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition et à la diffusion à terme de nouvelles bases de données à partir des données administratives recueillies par la DGFIP dans le cadre de la gestion des impôts.

Notamment, un travail d'océrisation⁴ des déclarations notariales a été entrepris afin de pouvoir compléter les informations issues de la base nationale des données patrimoniales (BNDP) pour constituer une base de données exploitables statistiquement sur les droits de successions et de donations.

3. Analyse approfondie des écarts entre les prévisions de recettes fiscales et le réalisé

Les nouvelles publications infra-annuelles sur les recettes fiscales (publications trimestrielles et tableaux statistiques mensuels) ont été bien accueillies et participent fortement à la bonne information du public sur la situation budgétaire. Le DESF reste par ailleurs très mobilisé sur les prévisions de recettes fiscales dans un contexte politique et budgétaire incertain.

⁴ L'océrisation, ou reconnaissance optique de caractères, désigne les procédés informatiques pour la transcription d'images de textes imprimés ou dactylographiés en fichiers de texte.

1. Travaux en 2025

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête statistique au sens de la loi de 1951.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

1.2.1 Production d'un fichier « taxe foncière sur les propriétés bâties »

Les fichiers fonciers standards ne permettent pas de calculer simplement le montant de taxe foncière due par un propriétaire (personne physique ou morale) pour un local. Pour pallier cette difficulté, la section Fiscalité locale du DESF a constitué une base rassemblant tous les éléments utiles au calcul de cette taxe. Le champ est actuellement limité aux propriétés bâties. Un second fichier portera sur les propriétés non bâties.

1.2.2 Production d'un fichier « organismes bénéficiaires de dons »

Les associations et autres organismes à but non lucratif ont depuis peu certaines déclarations fiscales à accomplir relativement aux dons perçus, qui diffèrent selon leur statut. Le DESF a produit un fichier rassemblant toutes ces déclarations (issues des cerfas 2065, 2070, ou encore des démarches simplifiées) dans un même fichier. Afin de simplifier le rapprochement avec d'autres sources, les associations sont identifiées à l'aide de leur siren en plus de leur numéro RNA⁵ attribué par le ministère de l'Intérieur.

1.2.3 Production d'un fichier relatif aux acomptes de l'impôt sur les sociétés

Les grandes entreprises sont tenues de régler partiellement leur impôt sur les sociétés au cours de l'exercice comptable. Une régulation intervient en fin d'exercice. L'analyse de ces acomptes versés est utile notamment pour les prévisions de recettes. À cette fin, une table rassemblant ces acomptes et le solde de fin d'exercice a été constituée et mise à disposition des utilisateurs sur le CASD.

1.2.4 Sirénisation des 2042C-PRO

Les microentreprises imposées à l'impôt sur le revenu (IR) sont tenues de déclarer leur résultat sur la déclaration 2042C-PRO. Mais ces déclarations ne sont actuellement pas sirénisées, ce qui rend leur intégration dans les statistiques d'entreprises difficile.

Un travail de rapprochement des déclarations 2042C-PRO avec différentes sources est en cours pour permettre d'associer un identifiant siren à chacune d'elle. Une fois ces travaux finalisés et validés, ils pourront faire l'objet d'une diffusion selon un format à définir.

⁵ Registre national des Associations

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.3.1 Acquisition des déclarations annexes à l'IFI⁶

L'annexe 2042 IFI contenue dans le fichier POTE⁷ ne détaille pas le patrimoine immobilier des foyers fiscaux assujettis à l'IFI. Dans le cadre des travaux de valorisation du patrimoine immobilier, le DESF a fait l'acquisition des déclarations annexes à la déclaration IFI. Ces fichiers ont été transmis pour la première fois à l'Insee dans le cadre de la préparation de l'enquête Patrimoine.

1.3.2 Acquisition des déclarations 2065-INT

En 2025, le DESF a acquis les déclarations des entreprises soumises au dépôt d'une déclaration pays par pays (CbC/DAC4). Ces déclarations viennent enrichir les déclarations 2258-SD existantes.

1.3.3 Diffusion de la TVA issue de la chaîne Epro

Le DESF acquiert les déclarations de TVA à travers deux flux applicatifs : le flux historique Medoc et un nouveau flux Epro, mis en place en 2020.

Les fichiers rassemblant les déclarations de TVA versés sur le CASD sont actuellement produits à partir du flux Medoc. En revanche, pour les publications agrégées du DESF (DGFIP Statistiques, tableaux statistiques), c'est le flux Epro qui est désormais utilisé. Afin d'assurer la cohérence des productions du DESF, un nouveau fichier des déclarations par entreprises, issu du flux Epro, va être mis à disposition sur le CASD. La nouvelle chaîne de traitements est programmée en Python.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Poursuite des travaux sur les cubes de données

Le DESF souhaite enrichir son offre de diffusion statistique avec des cubes de données, permettant d'obtenir facilement des statistiques croisant différentes dimensions (géographie, activité, taille d'entreprises, niveau de revenu, etc.). Un premier cube sur les exonérations fiscales sur les impôts locaux a été produit. Il reste à appliquer les règles du secret statistique (nombre d'unités et poids de l'unité dominante) avant une diffusion sur data.economie.gouv.fr. D'autres cubes seront produits sur les autres champs de la fiscalité.

1.5.2 Refonte du site impots.gouv.fr à venir

Dans le cadre de la refonte à venir du site impots.gouv.fr, une réflexion est lancée sur les évolutions souhaitables de la page « études et statistiques » du site.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2025

Le DESF a signé en 2025 une convention avec l'Insee afin de pouvoir utiliser le CSNS dans le cadre de ses travaux de rapprochement de données. Des premiers travaux vont être lancés en 2025 notamment pour rapprocher les déclarations des particuliers et des entreprises.

⁶ Impôt sur la fortune immobilière

⁷ Le fichier POTE rassemble les informations recensées à l'occasion de la déclaration des revenus grâce au formulaire n° 2042. Ce fichier répertorie des foyers fiscaux (Impôt sur le Revenu).

3. Principales publications de l'année 2025

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Étude de la collection DGFIP Analyses			
Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France (jan 2025)	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-revenus-et-patrimoine-des-foyers-les-plus-aises-en-france	5	
Panorama de l'économie des plateformes numériques (nov 2025)	À paraître sur https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses	2	
Nouvelles séries dans la collection DGFIP Statistiques			
La collecte des recettes fiscales par la DGFIP au 1er trimestre 2025	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-collecte-des-recettes-fiscales-par-la-dgfip-au-1er-trimestre-2025	6	
La collecte des recettes fiscales par la DGFIP au 3e trimestre 2025	Parution 9 décembre 2025	6	
Les impôts de production en 2023	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-impots-de-production-en-2023-une-nouvelle-baisse-de-leur-poids-dans	11	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2024	Parution 14 octobre 2025	11	
Avancement du calendrier de publications dans la collection DGFIP Statistiques			
L'impôt sur le bénéfice 2024 des entreprises (septembre N+1 plutôt que mars N+2)	https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-limpot-sur-le-benefice-2024-des-entreprises	6	
L'impôt sur les revenus 2024 (novembre N+1 plutôt qu'avril N+2)	Parution 18 novembre 2025	6	
Études en partenariat avec l'Insee			
Le taux d'imposition implicite des profits entre 2016 et 2022 est plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises	https://www.impots.gouv.fr/le-taux-dimposition-implicite-des-profits-entre-2016-et-2022-est-plus-eleve-pour-les-pme-que-pour	11	
Le revenu des plus aisés augmente plus vite que celui des autres foyers entre 2003 et 2022 mais avec une forte volatilité	Parution 18 novembre 2025 – éclairage dans France, Portrait Social	5	

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innovier pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis

Économie, transition écologique et transformation numérique

SF1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement.

Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

SF2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

SF3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

SF4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

SF5: Mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

SF6 : Suivre le développement de la « fintech »

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Observer une économie mondialisée

SF7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

SF8: Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition.

Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays.

Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Mesurer les inégalités

SF9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus. Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays. Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Analyser la conjoncture

SF10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.